



Prime de fin d'année

Par Nini1980

Bonjour

Je suis actuellement en accident de travail depuis septembre 2022.

Je n'ai plus mon maintien de salaire cpam qui me verse mes IJ ma question est est-ce que j'ai le droit à ma prime de fin d'année celle-ci est pas notifiée comme un 13^{ème} mois.

En attente de vous lire.

Cordialement

Virginie

Par Prana67

Bonjour,

Il faut voir les modalités de cette prime. Si c'est conventionnel donnez nous le nom de votre CC. Si c'est par accord ou contractuel il faut voir ce que dit l'accord ou votre contrat.

Par kang74

Bonjour

Sauf disposition conventionnelles plus favorables, vous avez le droit à toutes les primes et avantages pendant un délai d'un an.

A voir donc si le droit à la prime est uniquement au prorata ou pas.

Par Nini1980

Bonjour Prana67

Je suis arrêté depuis septembre 2022 donc je pense que j'aurais pas cette prime.

J'arrive pas à trouver quoi que ce soit à ce sujet sur ma convention collective.

Merci pour votre message.

Bonne journée

Virginie

Par Prana67

Si ce n'est pas conventionnel c'est soit un accord d'entreprise, un usage ou dans votre contrat de travail.

Si vous êtes en AT vous devriez toucher votre salaire, les primes et tout ce qui va avec comme si vous travailliez

Par Nini1980

J'ai plus de maintien de salaire c'est la cpam qui me verse mes IJ

Par kang74

Malheureusement Prana67, le maintien de salaire de l'employeur a aussi ses limites tant en durée qu'en % de salaire de référence brut ...même en AT.

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F175#:~:text=Les%20indemnit%C3%A9s%20journali%C3%A8res%20correspondent%20%C3%A0,%2C%20de%20220%2C14%20%E2%82%AC.]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F175#:~:text=Les%20indemnit%C3%A9s%20journali%C3%A8res%20correspondent%20%C3%A0,%2C%20de%20220%2C14%20%E2%82%AC.[/url]

A voir si une prévoyance prend le relais ... et à quelle conditions .

Quelle est votre convention collective, exactement ?

Par Nini1980

Oui comme ca faisait 1 ans que j étais dans la société mon maintien de salaire c arrêter en février 2023 maintenant c la cpam qui me verse mes IJ.... Ma convention collective est metallurgie de la dordogne 1353.
Moi j arrive pas a trouver quelque chose

Par kang74

La convention de la métallurgie n'est en effet pas la plus simple entre celles locale , régionale et nationale .

Normalement pour la prévoyance c'est la nouvelle CCN qui s'applique depuis Janvier 2023 .

Problème, votre accident du travail a commencé avant .

Si vous êtes dans un grand groupe d'entreprise je vous conseille de faire une recherche accord d'entreprise + nom + prévoyance + nom d'un syndicat (ou pas)

Sinon vous avez un CSE et des élus .

Par Nini1980

Bon je pense que c est foutu pour l avoir.
Nous sommes une petite entreprise.
Je verrais bien